



Barème des cotisations

**ASSOCIATION CANTONALE NEUCHATELOISE
DES ENTREPRISES DE PLATRIERIE-PEINTURE**

**Rouges Terres 61
2068 Hauterive**

**Tél. 079 850 36 02
Fax 032 721 30 40
E-mail : info@anepp.ch**

1. Bases de calcul :**A. Déclaration des salaires SUVA de l'année précédente****B. Ajouter un montant forfaitaire de CHF 72'000,- par patron**

↪ Une entreprise qui compte plusieurs associés indique le nombre d'associés x CHF 72'000.

↪ Une personne morale indique le nombre des directeurs x CHF 72'000.

↪ Pour les entreprises gérées sous forme de sociétés, remplacer le montant de la déclaration de salaire par CHF 72'000.

2. Calcul de la cotisation :**A. Elle est divisée en deux parties : une cotisation fixe + une cotisation variable****B. Cotisation fixe : CHF 200,- par entreprise****C. A l'admission d'une nouvelle entreprise, la cotisation fixe est remplacée par une cotisation d'entrée de CHF 300,-****D. Cotisation variable :****Base = total des salaires calculés sous point 1**

Masse salariale	Taux variable
Jusqu'à CHF 100'000,-	1,5 o/oo
De CHF 101'000 à CHF 250'000	1,4 o/oo
De CHF 250'001 à CHF 500'000	1,3 o/oo
De CHF 500'001 à CHF 750'000	1,2 o/oo
De CHF 750'001 à CHF 1'000'000	1,1 o/oo
Au-delà de CHF 1'000'001	1,0 o/oo